

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

*1 rep ADM
1 rep AS
1 rep SF*

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

Date d'envoi de la convocation : 17/09/09

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 51
Nombre de votants : 58

Exprimés : Pour : 58 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

L'an deux mille neuf, le vendredi 25 Septembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, GANCEL Daniel, AUBERT Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, BRISSET Franck, MARGUERIE Jean-Pierre, THIEBOT François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, GUERIN Alain, HOCHET Hubert, TESSON Jeanne-Marie, LACOUR Sylvain, LECESNE Patrice, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, BRIX Henri, CORDIER Jeanne, FEUARDENT Serge, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, CHANTELOUP Denis, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LAJOIE Gilbert, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur MARBACH Michel à Monsieur HAYE Laurent, Monsieur THIEBOT Alain à Monsieur DESCHAMPS Philippe, Monsieur LAMOTTE Jean-François à Monsieur LECESNE Patrice, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur COTTEBRUNE René, Monsieur LAMOTTE Jean à Monsieur LAMOTTE Noël, Madame LE COUTOUR Carole à Madame de la HUPPE de LARTURIERE Laure, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Monsieur LAJOIE Gilbert.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, FAUCHON Patrick, ROUSSEAU François, LESEIGNEUR Jacques, LE BIEZ Franck.

N° 2009 – 058

OBJET : Syndicat Mixte du Cotentin – Convention d'apport de financement au titre du fonctionnement de la technopole – Exercice 2009

Exposé

Au titre de la participation de la Communauté de Communes des Pieux au fonctionnement de la Technopôle, le Conseil Communautaire a inscrit 6 918,49 € au Budget Primitif 2009.

Cette participation financière de la Communauté de Communes des Pieux est à formaliser dans la convention ci-jointe à signer avec le Syndicat Mixte du Cotentin.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2009-011 du 27 Février 2009 relative au Budget primitif 2009 – Budget principal et budgets annexes,

Vu la délibération n°2009 06 22 15 du 22 juin 2009 du Comité syndical du Syndicat Mixte du Cotentin,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention d'apport de financement au titre du fonctionnement de la technopole pour l'année 2009 avec le Syndicat Mixte du Cotentin, et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 2/09/09
et publication ou notification
du : 30/09/09



LE PRESIDENT,


Philippe AUCHER



LE PRESIDENT


Philippe AUCHER

CONVENTION D'APPORT DE FINANCEMENT
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE APPLIQUEE
Au titre du fonctionnement de la TECHNOPOLE
(Convention dite « Amont »)

Exercice 2009

SOUS PREFECTURE
REÇU LE :
- 2 OCT. 2009

DE CHERBOURG

Entre :

Le Syndicat Mixte du Cotentin (SMC), représenté par Monsieur Michel CANOVILLE,
Président, agissant en vertu de la délibération n° 2009 06 22 15 du 22 juin 2009,

d'une part,

Et :

La Communauté de Communes des Pieux représentée par Monsieur Philippe AUCHER,
Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

Préambule

Les compétences du Syndicat Mixte du Cotentin comprennent notamment la participation au financement en application de l'article 2 des statuts syndicaux (objet):

- du pôle universitaire de Cherbourg (développement, équipement, fonctionnement)
- de l'aéroport de Cherbourg Maupertus (développement, équipement, fonctionnement)
- de l'abattoir de Cherbourg (développement et équipement).

Les moyens financiers sont apportés au Syndicat mixte du Cotentin par ses membres dans le cadre des dispositions des articles 9-1 et 9-2 des statuts en termes de contributions volontaires.

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

L'ADPESRANC a été créée en 1991.

Son objet :

- contribuer, en lien avec le conseil de site, à l'animation de la réflexion sur la mise en place de nouvelles formations supérieures et sur le développement des actions de recherche appliquée sur le Cotentin ;
- définir, d'expertiser et de contribuer à la mise en œuvre de moyens complémentaires nécessaires au fonctionnement du pôle d'enseignement supérieur du Cotentin ;
- impulser les actions nécessaires à une meilleure promotion et valorisation des potentialités du pôle d'enseignement supérieur du Cotentin, que ce soient les formations elles-mêmes, les compétences en recherche appliquée, enseignement à distance, conseil et formation continue, ouverture européenne et internationale ou la qualité de vie étudiante.

Dans ce cadre, une démarche technopolitaine a été mise en œuvre avec pour objectif, sur une ou plusieurs thématiques qui caractérisent l'excellence technologique du Cotentin, de :

- créer de la synergie entre les établissements de formation supérieure, les organismes de recherche et les entreprises localement implantées,

- renforcer l'attractivité territoriale en assurant la promotion des compétences industrielles et scientifiques,
- susciter des projets communs et d'apporter son concours aux actions de développement technologique et d'implantation d'entreprises innovantes.

Cette démarche fédérative, qui vise à renforcer les liens entre les acteurs technologiques d'un territoire, se place en complémentarité des actions menées par les organismes de développement économique avec lesquels elle partage les mêmes orientations stratégiques et ne vise donc pas à se substituer à eux.

Le Cotentin se caractérise par la présence d'entreprises liées au nucléaire, et de façon plus large, aux procédés industriels recourant à la maîtrise des contaminations. Dans ce cadre, et dans la continuité des actions passées et en prenant en compte la nécessité de continuer à favoriser l'échange des bonnes pratiques entre les différents secteurs d'activité, il s'agit de s'inscrire dans une démarche régionale initiée par la DRIRE et le Conseil Economique et Social Régional pour structurer, en Basse-Normandie, une filière nucléaire et d'être pour le Cotentin contributif à l'animation de cette filière en prenant appui sur les compétences déjà existantes et en faisant ressortir les points forts.

A titre d'exemple, les actions envisagées pour 2009 concernent :

- **la réactualisation**, à partir des données existantes, **des informations** sur les formations, la recherche, les entreprises, les institutions du secteur nucléaire régional et leur diffusion,

- **l'animation du réseau des acteurs** et notamment :

- l'organisation de rencontres entre laboratoires et organismes de formation afin d'identifier des projets communs qui pourront, en collaboration avec les organismes régionaux de référence, être accompagnés (montage de dossiers de financement de thèses, dossier ANR, projets européens...),
- la qualification des besoins liés à la formation et à la recherche des entreprises locales afin d'optimiser les savoir-faire des sous-traitants par des formations techniques de pointe,

- **la participation à l'équipe projet de la formation « opérations nucléaires »** de l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg, notamment sur les aspects liés à la promotion auprès des entreprises et de façon globale contribuer à la valorisation des formations bas-normandes spécialisées « nucléaires »,

- **la participation à la création d'une plate-forme régionale** de formation dans les domaines de la radioprotection.

Dans le cadre de cette nouvelle démarche technopolitaine, 150 000 € ont été programmés au titre des frais de fonctionnement du technopôle pour 2009.

Ce financement réalisé par convention d'une part « amont » pour les financements des membres et d'autre part « aval » pour le financement à l'ADPESRANC – structure porteuse de la Technopôle - se présente ainsi :

Conseil Général de la Manche	Communauté Urbaine de Cherbourg	Communautés des communes rurales
50 %	25 %	25 %
75 000 €	37 500 €	37 500 €

Article 1 – Objet de la convention

La Communauté de Communes des Pieux versera au syndicat mixte du Cotentin, au titre de la démarche technopolitaine « Technopole Cherbourg Normandie », une subvention, pour l'exercice 2009, de :

6 918.49 €

(six mille neuf cent dix huit euros et quarante neuf centimes)

Article 2 – Versement de la participation financière

Les comptes rendus et bilans demandées par le Président du Syndicat Mixte du Cotentin à l'appui des demandes de fonds du titulaire de la convention « aval » seront envoyées à sa demande à M. le Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Le versement sera effectué par un seul virement au reçu d'un titre de recettes par Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pieux sur le compte du Syndicat Mixte du Cotentin à :

Trésorerie de Valognes
Banque de France de Cherbourg
Code banque : 30001
Code guichet : 00297
N° de compte : G506 0000000
Clé RIB : 40

Fait en cinq exemplaires à Cherbourg-Octeville, le

Le Président
de la Communauté de Communes
des Pieux

Le Président
du Syndicat mixte du Cotentin

Philippe AUCHER

Michel CANOVILLE